



caf.fr

TUTORIEL

DECLARATION DE RESSOURCES POUR L'AIDE AU LOGEMENT

 MES ALERTES

Aide au logement :

Pour calculer votre droit à l'aide au logement, nous avons besoin de complément d'information sur vos ressources



MES RESSOURCES

CONSULTER OU DECLARER

Mes ressources annuelles

Consulter

Déclarer

Mes ressources trimestrielles Rsa et Prime d'activité

Consulter

Déclarer

Mes ressources Aide au logement

Consulter

Déclarer

Vous êtes bénéficiaire de l'aide au logement et souhaitez faire une déclaration de ressources complémentaires sur caf.fr
Ce tutoriel va vous guider dans les ressources à déclarer.

Pour plus de confort, nous vous invitons à réaliser cette démarche depuis un ordinateur.

Vous pouvez démarrer votre déclaration de ressources pour l'aide au logement directement depuis l'alerte ou depuis le menu « Mes ressources ».

Avant de démarrer, vous serez invité à **vérifier votre profil**. Vous pouvez apporter des modifications ou confirmer pour continuer votre démarche.

Les ressources que la Caf a déjà récupérées auprès de ses partenaires ne vous seront pas demandées à nouveau dans cette déclaration complémentaire.

Par exemple, si nous avons trouvé l'ensemble de vos ressources mensuelles (salaires, indemnités, pensions,...), vous n'avez pas à les déclarer dans cette démarche.

Avant de commencer votre déclaration de ressources, une fois connecté à votre Espace Mon Compte, vous pouvez consulter les ressources que la Caf connaît (salaires, indemnités chômage...). Rendez-vous dans Mes ressources / Mes ressources Aide au logement puis cliquer sur « Consulter ».

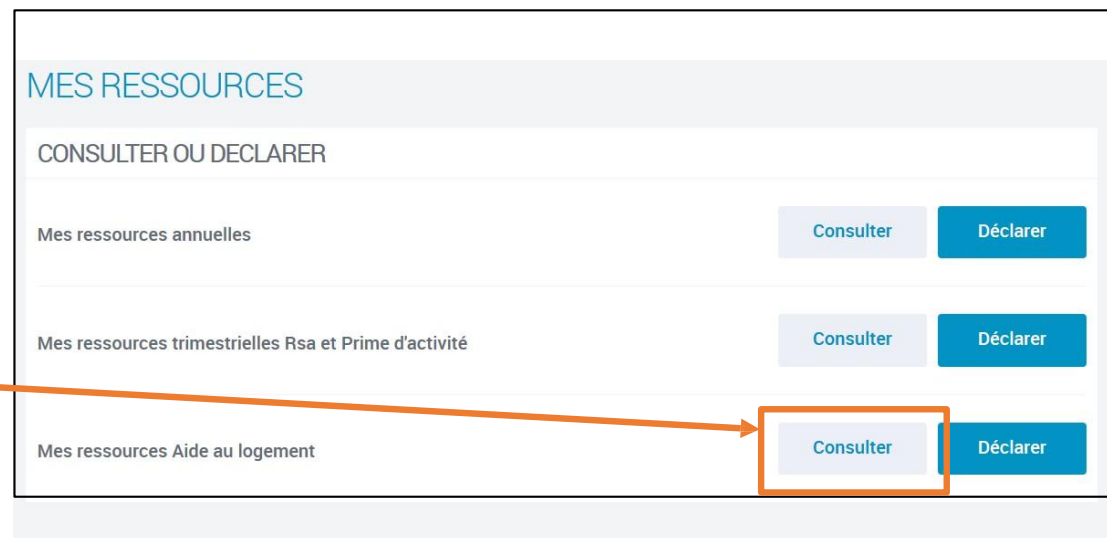


MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Mon dernier paiement
le 05/08/2019
108,25 €
Voir le détail >
* Versé à un tiers

Mes paiements et droits >
Mes attestations >
Mes ressources >
Mes dettes >

Mon quotient familial ⓘ : Indisponible



MES RESSOURCES

CONSULTER OU DECLARER

Mes ressources annuelles

Mes ressources trimestrielles Rsa et Prime d'activité

Mes ressources Aide au logement

La déclaration de ressources est composée de 4 étapes :

Etape 1 : La confirmation des informations connues de votre Caf (situation familiale, professionnelle, adresse, Rib...)

Etape 2 : La déclaration des ressources non connues de la Caf

Etape 3 : Le récapitulatif de votre déclaration

Etape 4 : Confirmation de l'enregistrement de votre déclaration

Vous devez renseigner la déclaration de ressources pour chaque membre de votre foyer (conjoint et enfants de + de 15 ans).

<input type="checkbox"/> SITUATION FAMILIALE	<input type="checkbox"/> SITUATION PROFESSIONNELLE OU AUTRE SITUATION
MME MELANIE BERNICOT née le 28 avril 1997 en vie maritale (concubinage) depuis le 1 septembre 2017 Avec MR MAEL HELIES né le 7 novembre 1997	MME MELANIE BERNICOT Activité non salariée ? Depuis le 4 janvier 2021 MR MAEL HELIES Activité salariée ? Depuis le 7 septembre 2020
<input type="checkbox"/> ENFANT(S) ET AUTRE(S) PERSONNE(S)	
Aucun enfant ou autre personne n'est pris en compte dans le calcul de vos droits.	
<input type="checkbox"/> DÉCLARER UNE GROSSESSE	<input type="checkbox"/> DÉCLARER UNE NAISSANCE
<input type="checkbox"/> ADRESSE	<input type="checkbox"/> ADRESSE MAIL ET TÉLÉPHONE(S)
2 RUE AVEL STERENN 29200 BREST FRANCE Depuis le 28 avril 2018	Mail : A communiquer Téléphone 1 : 06 00 00 00 01 Téléphone 2 : 06 00 00 00 02
<input type="checkbox"/> COORDONNÉES BANCAIRES	
Titulaire(s) du compte : Mme BERNICOT MELANIE IBAN : XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXX4 058 BIC : CMBRFR2B	
<input type="button" value="Modifier"/>	<input type="button" value="Confirmer mon profil"/>

ETAPE N°1 : Je vérifie mon profil

Je vérifie les informations connues de la Caf concernant :

- Ma situation familiale
- Ma situation professionnelle
- Mes enfants
- Mon adresse
- Mes coordonnées bancaires
- Mes coordonnées personnelles (téléphone, mail)

Si tout est correct, je confirme mon profil, en cliquant sur « Confirmer mon profil ».

Si non je modifie en cochant la case des éléments à modifier et clique sur « Modifier ».

DÉCLARATION DE RESSOURCES

1

INFORMATIONS

2

RESSOURCES

3

RECAPITULATIF

4

FIN

MME MELANIE
BERNICOTMR MAEL
HELIES

MME MELANIE BERNICOT

Vos ressources mensuelles de Mars 2020 à Mars 2021

① Sélectionnez les types de ressources à déclarer (y compris les ressources perçues à l'étranger) ou "aucun revenu" si vous n'avez pas de ressources.

 Salaires, rémunérations, dividendes, indemnités journalières (hors accident du travail - maladie professionnelle) ? Indemnités journalières d'accident du travail - maladie professionnelle ? Allocations chômage ? Pré-retraite ? Pensions de retraite ? Pensions d'invalidité ? Rentes ATEXA ? Aucun revenu ?

Quitter

Précédent

Suivant



ETAPE N°2 : Déclarez vos ressources pour la période indiquée

Vous devez renseigner la déclaration de ressources pour chaque membre de votre foyer (conjoint et enfants de + de 15 ans).

Sélectionnez les différents types de ressources à déclarer.

Si vous n'avez perçu aucun revenu, cliquez sur « Aucun revenu ».

Tout au long de votre déclaration, en cas de besoin, vous pouvez poser vos questions au conseiller virtuel sur caf.fr

1 INFORMATIONS **2 RESSOURCES** 3 RECAPITULATIF 4 FIN

① Sélectionnez les types de ressources à déclarer (y compris les ressources perçues à l'étranger) ou "aucun revenu" si vous n'avez pas de ressources.

Salaires, rémunérations, dividendes, indemnités journalières (hors accident du travail - maladie professionnelle) ?
Indemnités journalières d'accident du travail - maladie professionnelle ?
Allocations chômage ?
Pré-retraite ?
Pensions de retraite ?
Pensions d'invalidité ?
Rentes ATEXA ?
Aucun revenu

Sélectionnez les mois pour lesquels vous devez déclarer des ressources


② Certains mois ne sont pas sélectionnables car nous connaissons déjà vos ressources

Sélectionner tous les mois

2021

Janvier	Février	Mars
---------	---------	------

2020

Mars	Avril	Mai
Juin	Juillet	Août
Septembre	Octobre	Novembre à Décembre 

ETAPE N°2 : Déclarez vos ressources pour la période indiquée

Exemple : Salaires, rémunérations, dividendes, indemnités journalières mois par mois

Une fois le type de ressource sélectionné, pour plus de rapidité cliquez sur « Sélectionner tous les mois ».

Si vous avez des ressources à déclarer pour certains mois uniquement, vous devez sélectionner les mois concernés.

Lorsque les mois sont grisés, les ressources ont été récupérées par la Caf. Vous n'avez pas à les déclarer.

1 INFORMATIONS **2** RESSOURCES **3** RECAPITULATIF **4** FIN

Sélectionnez les mois pour lesquels vous devez déclarer des ressources

ⓘ Certains mois ne sont pas sélectionnables car nous connaissons déjà vos ressources.

Sélectionner tous les mois

2021

Janvier	Février	Mars
---------	---------	------

2020

Mars	Avril	Mai
Juin	Juillet	Août
Septembre	Octobre	Novembre à Décembre

Saisissez vos ressources pour les mois suivants

Salaires, rémunérations, dividendes, indemnités journalières (hors accident du travail - maladie professionnelle)

2021

Janvier	Février	Mars
<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €

2020

Mars	Avril	Mai	Juin
<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Juillet	Août	Septembre	Octobre
<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €

ETAPE N°2 : Déclarez vos ressources pour la période indiquée

Vous n'avez plus qu'à compléter les revenus sur les mois indiqués !

Vos ressources de travailleur non salarié ou auto-entrepreneur de Mars 2020 à Mai 2021

ⓘ Important ! Si vous n'avez pas eu d'activité non salariée ou de micro-entrepreneur dans la période indiquée, cliquez directement sur "aucun chiffre d'affaires".

Si vous avez des chiffres d'affaires à déclarer, sélectionnez d'abord leur nature (plusieurs sélections possibles).

Chiffre d'affaires/Recettes Prestations de services commerciales ou artisanales (BIC prestations)	?
Chiffre d'affaires/Recettes Achat Revente (BIC ventes)	?
Chiffre d'affaires/Recettes activités libérales (BNC)	?
Chiffre d'affaires/Recettes Activité agricole (BA)	
Aucun chiffre d'affaires	

Sélectionnez les mois pour lesquels vous devez déclarer des chiffres d'affaires

ⓘ Certains mois ne sont pas sélectionnables car nous connaissons déjà vos chiffres d'affaires.

Sélectionner tous les mois

2021

Janvier	Février	Mars
Avril	Mai	

2020

Mars	Avril	Mai
Juin	Juillet	Août
Septembre	Octobre	Novembre
Décembre		

Quitter

Précédent

Suivant

ETAPE N°2 : Déclarez vos ressources pour la période indiquée

Chiffres d'affaires, hors taxes avant abattement si vous exercez une activité non salariée ou de micro-entrepreneur.

Vous êtes **travailleur indépendant**
> Sélectionnez les natures du chiffre d'affaires/recettes

Vous n'êtes pas **travailleur indépendant**
> Cliquez sur « Aucun chiffre d'affaires ».

Pour plus de rapidité cliquez sur « Sélectionner tous les mois ».

Sélectionnez les mois pour lesquels vous devez déclarer des chiffres d'affaires

ⓘ Certains mois ne sont pas sélectionnables car nous connaissons déjà vos chiffres d'affaires.

Sélectionner tous les mois

2021

Janvier	Février	Mars
Avril	Mai	

2020

Mars	Avril	Mai
Juin	Juillet	Août
Septembre	Octobre	Novembre
Décembre		

Saisissez vos chiffres d'affaires pour les mois suivants

Chiffre d'affaires/Recettes Prestations de services commerciales ou artisanales (BIC prestations)

2021

Janvier	Février	Mars	Avril
<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Mai			
<input type="text"/> €			

2020

Mars	Avril	Mai	Juin
<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Juillet	Août	Septembre	Octobre
<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Novembre	Décembre		
<input type="text"/> €	<input type="text"/> €		

Quitter Prédent Suivant

ETAPE N°2 : Déclarez vos ressources pour la période indiquée

Chiffres d'affaires, hors taxes avant abattement si vous exercez une activité non salariée ou de micro-entrepreneur.

Vous n'avez plus qu'à compléter les ressources sur les mois indiqués !

1 2 3 4
INFORMATIONS RESSOURCES RECAPITULATIF FIN

MME MELANIE BERNICOT MR MAEL HELIES

MME MELANIE BERNICOT

Vos ressources annuelles

COMPLÉMENTS À DÉCLARER POUR L'ANNÉE 2020

Aucune de ces rubriques ci-dessous à déclarer pour cette période

Frais réels ?

Pensions alimentaires perçues

Pensions alimentaires versées et dont le montant a été fixé par jugement avant 2006

Autres pensions alimentaires versées

Frais de tutelle

Quitter Précédent Suivant

ETAPE N°2 : Déclarez vos ressources pour la période indiquée

Ressources complémentaires à déclarer

Vous n'avez pas de ressources complémentaires à déclarer ? Cochez la case « Aucune de ces rubriques ci-dessous à déclarer pour cette période »

Sinon, déclarez le montant annuel de vos :

- Frais réels
- Pensions alimentaires perçues
- Pensions alimentaires versées
- Frais de tutelle

Accueil / Mon Compte / Déclaration de ressources

DÉCLARATION DE RESSOURCES

Votre déclaration de ressources

Pour valider et transmettre votre déclaration, cliquez sur « Suivant »
Pour modifier votre saisie, cliquez sur le 
Pour abandonner, cliquez sur « Quitter »

RESSOURCES MENSUELLES

Décembre 2019 à Novembre 2020 

Vous n'avez pas eu de ressources pour cette période.

RESSOURCES ANNUELLES

Année 2020

Vous n'avez pas eu de ressources pour cette période.

PATRIMOINE

Année 2020

Vous n'avez pas eu de ressources pour cette période.

Conditions d'utilisation du service et Protection des données personnelles +


* J'ai pris connaissance des conditions d'utilisation du service et je les accepte

Quitter Précédent Suivant

ETAPE N°3

Récapitulatif de votre déclaration

Votre déclaration est maintenant terminée.
Vous pouvez consulter le récapitulatif.

Vous souhaitez modifier un élément ? Cliquez sur le crayon 

Votre déclaration est complète ? Cochez la case pour accepter les conditions d'utilisation et cliquez sur suivant.

Attention : une fois que vous avez cliqué sur « suivant », vous ne pouvez plus modifier votre déclaration.

DÉCLARATION DE RESSOURCES

Votre déclaration de ressources a bien été enregistrée



Dès sa prise en compte, vous pouvez aller consulter vos ressources dans Mon Compte, ainsi que le montant de votre aide au logement.



- Le récapitulatif de votre démarche



Télécharger

Vous vous engagez immédiatement à informer la Caf lors d'un changement (professionnel, familial, de logement...)

Pour éviter de rembourser, mieux vaut tout déclarer.
Adoptez les bons réflexes !

Vous pensez avoir fait une erreur ?

Vous pouvez à tout moment informer la Caf que vous vous êtes trompé dans une déclaration ou que vous avez oublié de déclarer une information. Cela s'appelle le droit à l'erreur.

Votre avis compte !



Pour nous aider à améliorer nos services, prenez 2 minutes pour donner votre avis sur cette démarche.

Je donne
mon avis

Voxusagers.gouv.fr

Quitter

ETAPE N°4

Fin de la démarche

Votre déclaration de ressources est bien enregistrée.

Vous pouvez télécharger le pdf récapitulatif de la démarche.

Vous pouvez suivre le traitement de votre déclaration dans la rubrique « Suivre mes démarches », puis onglet « Démarches en ligne ».

Merci d'avoir utilisé le site caf.fr pour votre démarche.